

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 216

CONNAISSANCE ET EMPLOYABILITÉ

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire peut offrir les cours de la série « Connaissances et employabilité » afin de fournir aux élèves, qui satisfont aux critères, la possibilité de connaître du succès et ainsi pouvoir obtenir un emploi, exercer leur rôle de citoyen et poursuivre des études tout au long de leur vie. Ces cours sont disponibles aux élèves de la 8^e à la 12^e année. .

DIRECTIVES

1. Les élèves peuvent s'inscrire à un cours ou plus de « Connaissances et employabilité » lors de leur inscription. Ils peuvent suivre une combinaison de cours de « Connaissances et employabilité » et de cours du secondaire 1^{er} ou 2^e cycle du moment qu'ils sont inscrits à des cours qui conviennent à leur plus haut niveau de rendement.
2. Les élèves peuvent passer des cours de la série « Connaissances et employabilité » aux autres cours à partir de la 8^e année jusqu'à la 12^e année.
3. Les cours de la série « Connaissances et employabilité » sont conçus à l'intention des élèves dont le rendement en lecture, en écriture, en mathématiques et dans d'autres domaines est inférieur de deux à trois ans à celui de leurs pairs.
4. Généralement, les élèves qui choisissent ces cours veulent améliorer leurs compétences scolaires et professionnelles et réussir leur transition au monde du travail ou à d'autres possibilités d'éducation et de formation. Ces élèves pourront être admissibles au Certificat de réussite d'études secondaire ou poursuivre leurs études afin d'être admissibles au Diplôme d'études secondaires de l'Alberta (voir annexe - critères d'obtention).
5. Les élèves inscrits au Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) au 1^{er} janvier 2006 peuvent choisir de satisfaire aux exigences du Certificat de réussite ou du Certificat de réussite d'études secondaires.
6. Les cours de la série « Connaissances et employabilité » comprennent quatre cours de base (cinq pour les élèves inscrits à une école francophone) et douze domaines de cours professionnels. Ces cours fournissent aux élèves des possibilités d'apprentissage pratiques qui leur permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour atteindre ou dépasser les objectifs suivants :

- obtenir une accréditation du secondaire;
 - prendre leur place dans le monde du travail avec des compétences professionnelles et des compétences reliées à l'employabilité qui satisfont aux normes de l'industrie;
 - faire des transitions harmonieuses à d'autres cours ou à un programme de formation complémentaire;
 - devenir des membres responsables qui font leur part pour le bien de la société.
7. Les directions d'écoles doivent consulter le Guide de l'éducation en cours pour plus d'information.

Références :

Guide de l'Éducation 2012

ANNEXE – DA 216

Critères d'obtention – Certificat de réussite d'études secondaires (Français langue première – Francophone)

CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES^① (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE - FRANCOPHONE)
Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir le Certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et le milieu de travail pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.
80 CRÉDITS^② provenant des cours suivants :
FRANÇAIS 20-2 ou 30-4
ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 ou 30-4 ^③
MATHÉMATIQUES 10-3, 14 ou 20-4
SCIENCES 14 OU 20-4
ÉTUDES SOCIALES 10-2 ou 20-4
ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS) ^④
CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS) ^⑤
5 CRÉDITS PROVENANT DE L'UN DES COURS SUIVANTS :^⑥
<ul style="list-style-type: none"> • Un cours professionnel de niveau 30 de Connaissances et employabilité • Un cours de niveau 30 des Études professionnelles et technologiques (ÉPT) • Un cours de niveau 30 élaboré à l'échelon local qui est relié à un domaine professionnel.
ET
5 CRÉDITS PROVENANT DE L'UN DES COURS SUIVANTS :
<ul style="list-style-type: none"> • Un cours de niveau 30 de stage en milieu de travail de Connaissances et employabilité • Un cours de niveau 30 de Formation par stages^⑦ • Un cours de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>^⑧
OU
5 CRÉDITS PROVENANT DE
<ul style="list-style-type: none"> • Un cours de niveau 35 du Programme d'apprentissage enregistré^⑨

- ① Les élèves inscrits au PIFP au secondaire 2^e cycle au 1^{er} janvier 2006 peuvent décider de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Certificat de réussite (Annexe 3).
- ② Afin d'être admissible au Certificat de réussite d'études secondaires, les élèves doivent réussir au moins un cours théorique de Connaissances et employabilité.
- ③ Font exception à cette exigence les élèves unilingues francophones canadiens ou immigrants qui se sont inscrits au système scolaire de l'Alberta dans les cinq ans avant l'année où ils recevront leur certificat. Voir la section « Évaluation des attestations d'études émises à l'extérieur de l'Alberta » dans le *Guide*.
- ④ Voir l'information relative aux dispenses du cours d'éducation physique dans le *Guide*.
- ⑤ Voir l'information relative aux dispenses du cours de carrière et vie dans le *Guide*.
- ⑥ Afin de permettre une transition harmonieuse au nouveau Certificat de réussite d'études secondaires, les cours professionnels de niveau 36 du PIFP peuvent remplacer les cours professionnels de niveau 30-4 de Connaissances et employabilité.
- ⑦ Consulter *Éducation hors établissement – Manuel* pour tout renseignement supplémentaire.
- ⑧ Consulter le site Web d'Alberta Education pour tout autre renseignement au sujet du programme *Green Certificate*.
- ⑨ Consulter *Éducation hors établissement – Manuel* pour tout renseignement supplémentaire.